



2023-CA708-03.02.01-R7892

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 29 mai 2023, à 14 h.

NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES

CONSIDÉRANT l'article 3.1.1 A) (2) du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 67 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT le poste vacant pour un membre étudiant régulier provenant du secteur des sciences et génie ou des sciences de la santé et désigné par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'extrait du procès-verbal de l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières relative à la désignation de Maella Ankely Kengni à la commission des études à titre de membre étudiant régulier provenant du secteur des sciences et génie ou des sciences de la santé (CA-16-04-23-08, 16 avril 2023);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de nommer Maella Ankely Kengni au poste réservé à un membre étudiant régulier désigné par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières provenant du secteur des sciences et génie ou des sciences de la santé, pour un premier mandat de deux ans commençant en date du 29 mai 2023 et se terminant le 28 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général